

Prérogatives du conseil d'administration

POLE FINANCES

Budget prévisionnel et Bilan comptable tout au long de l'année et en assemblée générale : formation de base, formation sur site, formation d'approfondissement, congrès, journée associative, conférences grand public.

Gestions de recettes et des dépenses au quotidien.

Travail transversal avec les autres pôles.

Relations avec le cabinet d'expertise comptable et avec le commissaire aux comptes.

Demande de rescrit fiscal, Réalisation d'un Audit fiscal.

POLE COMMUNICATION

Contact avec le grand public : organisation de la conférence grand public, échanges par les réseaux sociaux, réponses par mail à des demandes spécifiques, organisation et gestion du site internet.

Communication avec les membres : Newsletter, communication autour des formations, de l'assemblée générale du congrès des journées associatives. Gestion et enrichissement du site internet.

POLE FORMATION :

Sélection des préinscriptions puis validation du profil des stagiaires pour inscriptions définitives

Gérer la logistique des formations : élaboration du programme détaillé, contact/échange avec les formateurs

Echanges avec les responsables hospitaliers pour les demandes de formation sur site.

Suivi des stagiaires sur l'année (présence aux journées de formation, échanges sur wimi.

Choix des lieux de formations, choix des outils de formations à distance.

POLE VEILLE SCIENTIFIQUE :

Recherches et veilles scientifiques et communication aux membres et/ou au grand public.

POLE VIE ASSOCIATIVE :

Organisation et élaboration de journée de formations continues (FAP) de la journée associative et relations avec les antennes régionales.

POLE CONGRES

Mise en application et suivi de la journée de congrès, élaborée avec l'ensemble du CA et le Conseil scientifique.

Suivi des intervenants pressentis. (organisation, interventions)

Suivi de l'organisation des ateliers et de la matinée grand public

Liens avec Espace Événementiel, société organisatrice du congrès. (Com, invitations, déroulement, questions matérielles).

Prérogatives du conseil scientifique

Le conseil scientifique constitue un réseau de « personnes ressources » qui peuvent individuellement et collectivement, selon leurs disponibilités, avoir un regard scientifique sur les activités de notre association (congrès, activités, projets et actualisation des connaissances spécifiques).

Permet un regard extérieur critique, favorable à notre réflexion.

Composé de personnalités aux compétences liés à notre domaine, attestées, il garantit la qualité des prestations du GROS et leur opportunité.

A pour mission d'assister le CA pour l'ensemble des sujets liés aux publications et aux décisions de l'association qui s'appuient sur des travaux de recherche.

Se réunit 2 fois par an afin d'aborder les projets de l'association en partageant leur expertise.

Stimule des sujets de recherche en organisant et en suscitant la mise en place d'une bourse de recherche. Sélectionne les candidats en analysant les projets de recherche présentés.